



RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Lille, le

06 JAN 2017

Le Recteur de l'Académie

à

Madame et Messieurs les Présidents d'université  
Messieurs les Directeurs des Ecoles d'ingénieurs  
Messieurs les Directeurs Académiques des  
Services de l'Éducation Nationale, Directeurs des  
services départementaux de l'éducation nationale  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

## POUR AFFICHAGE

Département des  
Personnels Enseignants

Dossier suivi par  
Anne-Laure FERMEY

Téléphone  
03.20.15.67.77

Mél  
ce.dpe@ac-lille.fr

Rectorat de Lille  
20 rue Saint Jacques  
BP 709  
59 033 LILLE Cedex

Objet : Accès au corps des professeurs agrégés par liste d'aptitude -  
Année scolaire 2017/2018.

P.J. : annexe 1 : conditions requises  
annexe 2 : modalités d'accès aux applications de gestion  
annexe 3 : fiche d'appréciation pour l'accès au corps des agrégés

La note de service n°2016-193 du 15 décembre 2016 parue au BO n°47 du 22  
décembre 2015 fixe les modalités d'accès des professeurs agrégés par voie de liste  
d'aptitude pour l'année 2017.

Les personnels enseignants peuvent vérifier qu'ils remplissent les conditions requises  
en se référant à l'annexe 1 ci-jointe.

La présente note a pour objet de préciser les modalités relatives à l'enregistrement  
des candidatures et les dispositions concernant le recueil des avis pour les personnels  
concernés.

### I- ENREGISTREMENT DES CANDIDATURES

Les candidatures et la constitution des dossiers se font exclusivement par l'outil I-Prof.

#### CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidatures, conformément à l'arrêté du 15 octobre 1999 modifié  
pris en application de l'article 5 du décret n° 72-580 du 4 juillet 1972, comportent :

1°) Un curriculum vitae qui fait apparaître la situation individuelle du candidat,  
sa formation, son mode d'accès au grade, son itinéraire professionnel, les  
activités assurées par le candidat au sein du système éducatif

2°) Une lettre de motivation qui fait apparaître l'appréciation portée par le  
candidat sur les étapes de sa carrière, l'analyse de son itinéraire  
professionnel, les motivations (projets pédagogiques, éducatifs ou autres) qui  
le conduisent à présenter sa candidature.



Complémentaire au curriculum vitae qui présente des éléments factuels, la lettre de motivation permet au candidat de se situer dans son parcours professionnel en justifiant et en valorisant ses choix. Elle présente une réflexion sur sa carrière écoulée et met en évidence les compétences acquises, les aptitudes et les aspirations qui justifient sa demande de promotion.

L'élaboration de ces deux contributions est réalisée en ligne lors de la saisie de la candidature dans l'application internet I-Prof (menu « Les services »). Les candidats sont donc invités dans I-Prof, à suivre la procédure guidée pour compléter leur curriculum vitae et rédiger leur lettre de motivation.

Les candidatures sont saisies du **3 janvier au 27 janvier 2017**.

Les candidats qui auront complété et validé leur curriculum vitae, saisi et validé leur lettre de motivation, recevront à l'issue de la période d'inscription un accusé de réception du dépôt de leur candidature dans leur messagerie I-Prof.

Je vous rappelle à toutes fins utiles la procédure d'accès à I-Prof, en fichier joint.

## **II- RECUEIL DES AVIS**

### **A- Personnels affectés dans le second degré.**

Les avis sont formulés par le chef d'établissement et l'inspecteur, par l'intermédiaire de l'outil I-Prof accessible par le portail EDULINE à l'adresse suivante : <https://eduline.ac-lille.fr> menu "Applications", rubrique "Gestion des personnels" - sous rubrique "I-Prof Assistant Carrière", lien "IProf - Gestion".

Les avis pourront être saisis du **30 janvier 2017 14h au 6 février 2017**.

Les avis défavorables que vous seriez amené à donner seront motivés de manière circonstanciée. Par ailleurs, les avis modifiés défavorablement d'une campagne à l'autre devront être justifiés et expliqués aux intéressés.

Il est demandé aux inspecteurs, comme les années précédentes d'établir des listes de propositions classées par ordre de mérite et par discipline d'agrégation. Une note spécifique leur sera envoyée à ce sujet.

### **B- Personnels affectés dans l'enseignement supérieur**

L'application I-Prof n'étant pas accessible pour les responsables d'établissement de l'enseignement supérieur, vous utiliserez pour chaque promouvable l'imprimé individuel prévu à cet effet en annexe n°3. Je vous demande de motiver de manière circonstanciée les avis défavorables que vous seriez amené à donner, ainsi que de justifier et expliquer aux intéressés les avis dégradés d'une campagne à l'autre. Par ailleurs, les candidats devront obligatoirement recevoir un rang de classement (porté sur une liste unique, toutes disciplines confondues, que vous établirez spécialement à cet effet).

Je vous demande de me retourner, après émargement des intéressés vos avis pour le **6 février 2017**.

Je vous remercie pour votre contribution à la présente campagne d'avancement de corps.

Pour le Recteur et par délégation,  
Le Secrétaire Général de l'Académie

Luc JOHANN

**Dominique MARTINY**